



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0424**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay

objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située 289 rue des Cerisiers

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0424**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Genay

objet : **Déclassement du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, d'une emprise située 289 rue des Cerisiers**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a été sollicitée par la société Confort 6 pour régulariser sa situation foncière car il a été constaté qu'une emprise de domaine public est intégrée dans la propriété de cette société.

Afin de rétablir les limites cadastrales conformes à la réalité, il convient de procéder au déclassement de l'emprise de domaine public de voirie métropolitain d'une superficie de 38 m², située 289 rue des Cerisiers à Genay et de la céder à ladite société.

Plusieurs réseaux existant sous ou à proximité de l'emprise, sont occupés par Eiffage, Enedis, Gaz réseau distribution France (GRDF), Réseau de transport d'électricité Gmr Lyonnais, Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitants, Numericable. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la société Confort 6.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

II - Déclassement et cession

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique, en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

La société ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi.

Aux termes du compromis, l'emprise susmentionnée serait cédée au prix de 9 900 €. Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 11 mars 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Prononce, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise d'une superficie de 38 m², située 289 rue des Cerisiers à Genay.

2° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 9 900 € à la société Confort 6 d'une emprise de terrain située 289 rue des Cerisiers à Genay.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

4° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses sur l'opération n° OP07O7856.

5° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 9 900 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 844,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 9 900 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et recettes - compte 2112 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP07O2752.

6° - Tous les frais liés à cette cession sont à la charge de la société Confort 6.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.